



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ISTURITS du 03 février 2024

Le trois février deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Isturits s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre et transmise par voie électronique le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre, et sous la présidence de ce dernier.

**Présent(e)s** : M. CAMOU Frédéric, Maire

M. HARAN Gilles, Mme LEGARTO Virginie, M. DURRUTY André, M. MIMIAGUE Eric, adjoints  
M. BARNECHE Gérard, M. LACROIX Ludovic, M. CARCELLER Jose Maria, Mme ROCHAIS Manon, Mme MALÉ-DIT-CAZOT Karine, M. DONAPETRY Sylvain, conseillers municipaux

**Absent(e)s/Excusé(e)s** : Mme LOHIAGUE Monique, Mme ETCHEGOYEN Nathalie (donne procuration à M. MIMIAGUE Eric), Mme GOURGUES Myriam (donne procuration à M. HARAN Gilles), Mme LE LOREC Nickie, conseillères municipales

**Secrétaire de séance** : Mme ROCHAIS Manon

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance et demande à retirer le point 01. Aucune objection ne s'étant manifestée, le retrait du point 01 est acté.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ~~01- Approbation du relevé de décisions du conseil municipal du 08 décembre 2023~~
- 02- Création du service commun « observatoire fiscal partagé »**
- 03- Convention d'attribution fonds de concours CAPB : accessibilité**
- 04- Adhésion prestation archivage CDG 64**
- 05- Adhésion prestation de gestion des dossiers d'ARE CDG**
- 06- Octroi d'une bourse communale – Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA)**
- 07- Création d'un emploi d'accroissement temporaire d'activité Commune**
- 08- Création des postes d'adjoints d'animation et C.E.E. stagiaires CLSH Petites vacances hiver 2024**
- 09- Constitution de servitude ENEDIS**
- 10- Questions diverses**

### **01- Approbation du relevé de décisions du conseil municipal du 08 décembre 2023**

Retiré de l'ordre du jour.

### **02- Création du service commun « observatoire fiscal partagé »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses communes membres se sont dotées d'un observatoire fiscal partagé depuis 2018.

Cet observatoire fiscal partagé a vocation à accompagner les communes dans le domaine de la fiscalité directe locale en matière de suivi et de fiabilisation des bases d'imposition, d'aide à la décision et de veille concernant l'impact sur le niveau des ressources communales des évolutions législatives et réglementaires.

Il est donc proposé que soit mis en œuvre un service commun « Observatoire fiscal partagé » à compter du 1er janvier 2024 avec les communes du territoire sous la forme d'une convention. Le coût de ce service sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'adhésion au service commun « Observatoire fiscal partagé »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

### **03- Convention d'attribution fonds de concours CAPB : accessibilité**

Dans le cadre de l'aménagement du parking de l'église en aire de covoiturage, des travaux de mise en accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) du cimetière seront menés. Un dossier de demande de subvention a été déposé en octobre 2023 auprès du service accessibilité de la CAPB.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 09 décembre 2023, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours Accessibilité de 15 000,00 € suite à la demande formulée par la Commune;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours Accessibilité de 15 000,00 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante.

### **04- Adhésion prestation archivage CDG 64**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation Archives à l'ensemble des collectivités des Pyrénées-Atlantiques.

La commune d'Isturits est déjà adhérente à la Mission Archives. Toutefois, le Centre de Gestion ayant modifié le contenu de la Convention d'adhésion, il convient de délibérer à nouveau pour adhérer aux nouvelles modalités de mise en œuvre de la prestation.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette prestation, le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** d'adhérer à compter du 04 février 2024 à la prestation Archives du Pôle Missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et la demande d'intervention proposées.

### **05- Adhésion prestation de gestion des dossiers d'ARE CDG**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Monsieur le Maire propose l'adhésion à cette prestation à compter du 03 février 2024.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** d'adhérer à compter du 03 février 2024 à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **06- Octroi d'une bourse communale – Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA)**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de ses attributions en matière de solidarité, la commune peut mettre en place une bourse pour venir en aide aux jeunes sur le territoire de la commune, notamment pour les formations qu'ils effectuent, dans un cadre professionnel ou citoyen, tel que le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA).

Il propose que cette bourse soit destinée aux jeunes domiciliés sur la commune ayant moins de 20 ans, qui suivent cette formation.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** la création à partir de l'année 2024, d'une bourse communale pour les jeunes de moins de 20 ans domiciliés sur la commune qui suivent la formation pour obtenir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA),  
**FIXE** à 200 € par personne la participation communale,  
**CHARGE** Monsieur le Maire d'octroyer cette bourse sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- document attestant de l'inscription à la formation ;
- justificatif de résidence ;
- relevé d'identité bancaire.

### **07- Création d'un emploi d'accroissement temporaire d'activité Commune**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer les missions d'animation au Centre de Loisirs Arberooan Alaiki et du SIVU BIGABAT. L'emploi serait créé pour la période du 19 février 2024 au 31 août 2024, avec une durée moyenne hebdomadaire de travail fixée à 14.70 heures.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** la création à compter du 19 février 2024 d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation représentant 14,70 h de travail par semaine en moyenne et que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 367 et 432,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **08- Création des postes d'adjoints d'animation et C.E.E. stagiaires CLSH Petites vacances hiver 2024**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création de 4 postes d'adjoints d'animation et l'accueil d'un stagiaire BAFA pour assurer l'animation au centre de loisirs Arberooan Alaiki pour les vacances scolaires d'hiver du 19 février au 3 mars 2024.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** la création de trois emplois à temps complet pour la période du 19 février 2024 au 03 mars 2024 ainsi que la création d'un emploi à temps complet pour la période du 26 février 2024 au 03 mars 2024 et l'accueil d'un stagiaire BAFA pour la période du 19 février 2024 au 03 mars 2024,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **09- Constitution de servitude ENEDIS**

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à signer les actes authentiques de constitution de servitude chez Maître Xavier POITEVIN, notaire associé de la Société par Actions Simplifiée « LEGAPOLE NOTAIRES TOULOUSE ROUTE D'ESPAGNE » titulaire d'un Office Notarial à TOULOUSE, 78 route d'Espagne, et cela à la demande de la société ENEDIS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS demande la mise à disposition de terrain situé à ISTURITS sur les parcelles cadastrées section D n°580 et 585, afin d'installer une ligne électrique souterraine. En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ENEDIS demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS sur les parcelles cadastrées section D n°580 et 585 situées à Isturits,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

## **10- Questions diverses**

-Elaboration du PLUi Labourd Est/Rétro Littoral : afin de garantir l'établissement d'un projet partagé et approprié par chacune des communes, chaque conseil municipal désigne un élu référent participant au Copil. Monsieur le Maire est désigné référent communal Copil PLUi Labourd Est.

-Projet de valorisation de la vallée de l'Arberoue : pour poursuivre la réflexion, en partenariat avec la direction tourisme de la CAPB et l'office de tourisme du Pays Basque, il a été décidé de prendre une personne en stage pour une durée de 6 mois ainsi que de désigner un référent pour chaque village (4). Gilles Haran est désigné référent communal pour le suivi de ce projet.

-Réaménagement du parking au nord de l'église en aire de covoiturage et des abords et mise en sécurité des RD 156/251 : après de multiples échanges avec Monsieur Mendiburu pour l'acquisition d'une partie de son terrain pour sécuriser l'intersection des départementales R156 et R251 face à l'église, en direction d'Orègue, le conseil municipal a reçu une réponse négative.

-Divers travaux : le remplacement des menuiseries extérieures du complexe Harpe alde vont démarrer d'ici quelques jours. L'aménagement des bureaux et de la salle de pause du CLSH à côté de la cantine, vont démarrer mi-février avec une livraison envisagée pour fin avril. Un local sera également aménagé sous la cantine à partir du 15 février pour les jeunes du comité des fêtes. Suite à un affaissement de l'accotement, des travaux ont été réalisés en urgence sur le chemin communal Agerreko borda.

-Bien Beresina/Hirigoinia : les propriétaires ont accepté l'offre de la commune. La signature de la vente définitive est prévue pour fin mars 2024.

-Prochain conseil municipal prévu le 08 mars 2024.